



BADMINTON
TOURNOI
Double Vétérans de St Lau
27 février 2022

N° de dossier Poona: 2102426

RÈGLEMENT PARTICULIER

- 1) Cette compétition de badminton est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- 2) Le Juge-Arbitre est M. ARRIGONI Vincent Jean François. Ses décisions sont sans appel.
- 3) Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- 4) Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés au moment de l'inscription, catégorie: vétérans, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, classés dans les séries R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC.
- 5) Tous les matchs du tournoi se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.
- 6) Toutes les séries se joueront en poules uniques de 4, 5 ou 6 paires. sans sortie de poule.
- 7) La date limite des inscriptions est le **samedi 19 février 2022** à minuit. Le nombre de joueurs étant limité, la priorité sera donnée aux premières inscriptions reçues avec leur règlement. Une inscription sera complète quand le règlement des deux participants sera reçu. Les courriers seront regroupés par paires et classés par ordre chronologique d'arrivée de l'inscription du second participant. Pour ceux reçus le même jour, par le cachet de la poste de la deuxième inscription, en cas d'égalité par tirage au sort. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, en tenant compte de ces critères.
- 8) Chaque joueur a la possibilité de s'inscrire dans les 2 tableaux. Il doit avoir acquitté auprès du **club de la Cartusienne** son droit d'inscription, qui est de **15€** pour un tableau et de **18€** pour deux tableaux.
- 9) Passés le délai de la date limite d'inscription, les droits d'inscriptions ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail ...).
- 10) Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire "au choix" sur la feuille d'inscription. (C'est le seul cas où l'inscription d'un joueur seul sera prise en compte). La Cartusienne essaiera de lui trouver un partenaire dans la liste des joueurs "au choix". En cas d'échec, l'inscription sera annulée et remboursée.
- 11) En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur non forfait proposera sous 24 heures le nom de son partenaire remplaçant. Au-delà, la paire sera remplacée par une paire figurant en liste d'attente. Ces remplacements respecteront l'article 3.2.5 du Règlement Général des Compétitions.
- 12) Le tirage au sort aura lieu le 24 février 2022.
- 13) Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre, selon le nombre de points des joueurs et leur classement à la date du tirage au sort.
- 14) L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs peuvent être modifiés à tout moment sur décision du

Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. **Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance.**

- 15) Les joueurs doivent être présents dans la salle au moins **40 minutes** avant l'heure prévue de leur match et **1 heure** avant s'ils sont convoqués **après 12 heures**. ils devront se présenter à la table de pointage dès leur arrivée. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre qui en fixera les conditions: prise de coordonnées, heure limite de retour...
- 16) Les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris, après l'annonce de leur match. Si au bout de 5 minutes le joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.
- 17) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre 2 matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs. Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 18) Tous les matchs seront auto-arbitrés.
- 19) Au service ou en cours de jeu, tout volant touchant l'infrastructure de la salle sera considéré faute.
- 20) Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 21) Les volants sont à la charge des joueurs, en cas de litige les volants officiels sont : FORZA S6000 et ceci pour toutes les séries.
- 22) Le club organisateur, La Cartusienne de Saint Laurent du Pont, décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident.
- 23) Tout joueur forfait (ou blessé) avant la compétition devra envoyer par courrier un **justificatif au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à :**

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton
37 route du Vercors
38500 Saint Cassien

ou par mail à : **sophie.bluy@badminton-aura.org**, sous peine de sanction fédérale